



## Diminution de salaire suite à changement de poste

Par **mission71**, le **28/11/2011** à **16:12**

Bonjour,

j'ai été embauché le 02/1/2010 au poste de responsable transport au statut d'agent de maîtrise. En décembre 2010, j'ai fait une dépression liée à ma activité professionnelle. En janvier, suite à un RV avec la DRH, on me propose de reprendre mon activité professionnelle à un poste de gestionnaire import-douane (l'entreprise était en recherche d'un CDD sur ce poste); ce que j'ai accepté le 20/01/2011. En même temps, j'ai demandé à passer en temps partiel (4/5ème). On me fait 2 avenants de contrat: 1 pour mon temps partiel à durée indéterminée (avec en précision que les clauses du contrat de travail précédent restaient inchangées); et un 2ème pour mon changement de poste jusqu'au 31/12/2011 (avec la même formule). Mon intitulé de poste a bien été changé sur ma fiche de paie ainsi que mon nb d'heure contractuelle. Pour info, les avenants ont été antidatés de 3 semaines ( j'ai donc perdu en CP, etc puisque basé sur un temps partiel).

Il y a un mois, ma responsable faisait pression sur moi pour que je réintègre mon ancienne équipe mais non plus en tant que responsable (je ne veux plus de ce poste) mais en tant qu'assistante transport (nb: l'entreprise a déjà recruté depuis juillet 2011 à une remplaçante pour le poste de responsable que j'occupais). Elle avançait le fait qu'il n'y avait plus de budget pour le poste que j'ai tenu cette année et que je devais donc retourner soit à mon ancien poste (qui est déjà pris) soit au poste d'assistante transport.

La semaine dernière, ma responsable vient me voir avec un nouvel avenant pour changer définitivement mon poste en gestionnaire douane (ils ont dû retrouver du budget entre temps mais avec une mention supplémentaire pour une baisse de salaire de 10% (sujet qui n'avait jamais été abordé avant). Sachant que le poste de gestionnaire que j'occupe actuellement est toujours au même statut: Agent de maîtrise.

Est-ce qu'il en a le droit? Suis-je en mesure de le refuser?

pour info, la douane et le transport dépendent du même responsable et du même budget ,  
mon salaire mensuel est de 2500€ brut et je dépends de la convention collective du textile et  
de l'habillement (maisons à succursales de vente au détail)